

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 240617-11)**

SÉANCE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mil vingt quatre et le dix-sept du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le onze juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS

Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Jean-Philippe OUSTALET, Florence POEYUSAN, Sophie VALDAYRON, Pierre DAGOIS, Stéphanie MICHEL, Pierre ESPILONDO, Pantxo ITHURRIA, Éric IRASTORZA, Sophie DUFLET, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Alexandra BOUR, Isabelle CHARRITTON.

**ABSENTS AYANT DONNÉ
POUVOIR**

Francis TAMBOURINDEGUY
ayant donné pouvoir à Maryse
SANPONS, Manu PORTET
ayant donné pouvoir à Marc
BÉRARD, Denis LUTHEREAU
ayant donné pouvoir à Isabelle
CHARRITTON

**ABSENTS
EXCUSÉS**

Michel
LAMARQUE,
Jeanne DUBOIS.

**SECRÉTAIRE DE
SÉANCE**

Amaia
ETCHELECOU

OBJET :

PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA VALLÉE DE L'UHABIA – ARRÊT DU BILAN DE CONCERTATION RELATIF AU SECTEUR DE LA PLACE VERTE ET BLEUE ET LE PARKING DES EMBRUNS

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune a réalisé en partenariat avec le GIP Littoral, une étude sur l'aménagement durable de la vallée de l'Uhabia, entre 2013 et 2015, définissant 4 propositions d'aménagement prioritaires, dont la Voie Verte de l'Uhabia inaugurée en 2019.

Afin d'entrer en phase opérationnelle et de préciser les futurs aménagements de l'estuaire et de la vallée, la commune a lancé une étude de programmation concertée dans le cadre de la démarche « Uhabia 360° ». Le périmètre de cette étude portait sur 4 secteurs de l'estuaire de l'Uhabia, à savoir : la plage de l'Uhabia, la Place Verte et Bleue, la Plaine ludique et sportive et le quartier de la plage. L'étude devait répondre aux objectifs suivants :

- **Profiter** d'un écosystème naturel riche mais fragile
- **Mieux** se déplacer et faciliter les mobilités piétonnes et vélos
- **Offrir** des espaces de détente, de loisirs, de sports, en plein air
- **Travailler** dans un quartier dynamique et attractif
- **Habiter** dans un environnement harmonieux

Souhaitant que la participation citoyenne soit au cœur du projet et conformément à l'article L.103-2 du code de l'Urbanisme, cette étude s'est appuyée sur un processus de concertation adressé à tous les Bidartars, avec de nombreux outils mis à disposition. Mené par un bureau d'étude dédié à la concertation, Uhabia 360° s'est doté d'une charte graphique permettant d'identifier le projet et de lui donner une lisibilité grand public dans le temps. Également, afin de faire évoluer le projet dans un cadre clair et participatif, une commission citoyenne a été créée, elle réunissait 16 citoyens volontaires tirés au sort par huissier et 6 associations.

Cette commission avait comme objectifs d'informer, d'organiser et de recueillir les expressions des points de vues ainsi que de faire émerger et de communiquer aux élus et au bureau d'étude des propositions. Dans ce but, et afin de conserver un lien avec les participants tout au long de l'étude, la création du site internet « Uhabia360.org » a permis d'informer la population sur le suivi du projet mais également de recueillir les contributions et de diffuser les comptes-rendus des commissions citoyennes.

Mené de juin 2021 à novembre 2022, la concertation a également permis de donner la parole aux acteurs économiques et associatifs, aux élus, techniciens et partenaires via des entretiens individuels et collectifs.

Par ailleurs, convaincu que la participation de tous est essentielle à la conception d'un projet adapté à son territoire et ses habitants, 4 marchés aux idées et questions ont été animés par les membres de la commission citoyenne. Une moyenne de 160 personnes, dont des enfants, y ont participé, ce qui a permis de récolter plus de 60 contributions écrites venant nourrir les réflexions.

Enfin, l'un des principes étant de mobiliser et de prendre en compte l'entièreté des opinions sur le projet, la réalisation d'une enquête micro-trottoir a permis d'interroger 114 personnes de divers horizons, usagers et touristes du fréquentant le site.

Dès lors, les nombreuses contributions et le travail de la commission, en lien étroit avec le cabinet d'étude de programmation et de faisabilité, ont permis de définir un plan-guide identifiant les orientations d'aménagement à venir. Après que la commission citoyenne ait présenté ses travaux au Conseil Municipal le 11 mai 2022, le plan guide définitif a été présenté à la commission citoyenne le 16 novembre 2022, permettant de clôturer cette phase de la concertation.

Les bases du projet ont ainsi été posées :

- Renaturation, protection et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager (zone humide...), mais aussi de l'histoire du site ;
- Renforcement des mobilités actives en créant de nouvelles liaisons et en sécurisant les traversées de la RD810, et réduction de l'empreinte de la voiture en faisant notamment reculer les stationnement littoraux, réouverture de la gare ;
- Renforcement de la destination sportive et loisirs de la vallée en créant notamment de nouveaux équipements de pratique libre ou en améliorant l'existant : sports de plage, parcours sportif, skatepark, aire de jeux... mais aussi création d'espaces de détente et de convivialité ;
- Prise en compte de tous les publics dans les propositions pour réaliser des aménagements inclusifs et intergénérationnels : PMR, personnes âgées, familles, jeunes...

Suite à la validation de ce plan guide, une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée en se concentrant dans un premier temps à réaménager l'esplanade des Embruns et la place dite « verte et bleue », qui qualifient l'ancien terrain de rugby et ses abords. Les éléments de programmation issus de la concertation ont alors été soumis aux études de faisabilité technique et réglementaire.

Conformément au bilan de la concertation et à la politique de gestion du littoral, le projet prévoit de créer un espace renaturé, accessible à tous, des plus sportifs aux plus contemplatifs, tout en limitant l'emprise de la voiture afin de redonner toute sa place à la nature. Tout au long de l'élaboration de ce projet, une attention particulière a été portée afin d'associer les acteurs concernés.

Plusieurs réunions ont donc été réalisées entre le 1^{er} décembre 2022 et le 03 avril 2024 avec les trois riverains du projet, les quatre restaurants et le centre de rééducation et de réadaptation des Embruns situés à proximité immédiate.

Également, dans la même période, plusieurs COTECH et COPIL ont permis de faire évoluer le projet en prenant en compte les avis des partenaires publics, à savoir : l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le GIP Littoral et l'Agence de l'eau.

Le projet a été débattu en commission municipale Cadre de vie et développement durable le 30 janvier 2024. L'Avant-Projet Sommaire a été présenté. Il exposait l'ensemble des aménagements répondant aux enjeux de renaturation, de mobilités et d'usages du site.

Enfin, dans la continuité de la concertation menée depuis juin 2021, la collectivité a présenté ses avancées à l'association de skate de Bidart (Kurbaren Bila) afin de leur signifier l'impossibilité réglementaire (loi littorale) de réaliser le skatepark sur la Place Verte et Bleue et de leur proposer une solution alternative.

Le permis d'aménager a été déposé le 03 mai 2024 et fera l'objet d'une enquête publique à partir de septembre.

L'esplanade naturelle des Embruns valorise la prairie de l'ancien terrain de rugby, et y accueille des espaces publics et paysagers. La renaturation, progressive de la rue de l'Uhabia à la plage, offre une nouvelle lecture et appropriation de l'ancien estuaire de l'Uhabia. Le projet porte une forte ambition environnementale et paysagère. Les mobilités à l'échelle du site sont clarifiées et apaisées par le projet : la rue de l'Uhabia devient une zone de rencontre en sens unique, un promenoir et des rives en platelage bois guident les parcours principaux, la Vélodyssée dispose d'une voie propre et sécurisée.

La concertation Uhabia 360° avait également proposé aux élus de renforcer la destination sportive de la plage et de la vallée de l'Uhabia, or le zonage en espace remarquable et l'application de la loi littorale sur l'espace des Embruns Place verte et bleue ne permettent pas de répondre à cette demande. C'est pourquoi la Commune mettra en place pour l'été 2024 des terrains de sport sur la plage de l'Uhabia ainsi qu'un parcours sportif autour du bassin Ur Onea.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :

➤ **Constate que la procédure de concertation préalable relative à l'aménagement durable de la vallée de l'Uhabia sur le secteur « Embruns Place Verte et Bleue » s'est déroulée, conformément aux dispositions des articles L. 103-2 du code de l'Urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération n° 201214-13 du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 ;**

➤ **Arrête le bilan de la concertation concernant le projet d'aménagement des « Embruns – Place Verte et Bleue ».**

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 20/06/24
et publication ou notification du 21/06/24

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».